



**CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE  
WALLISER LANDWIRTSCHAFTSKAMMER**

## **Négociations commerciales internationales Prise de position de la Chambre valaisanne d'agriculture**

---

La Confédération mène de nombreuses négociations commerciales dans lesquelles le dossier agricole est concerné. Le comité de la CVA a examiné les principales négociations en cours sur lesquelles il a pris position.

Le comité de la CVA redoute les négociations multisectorielles visant à conclure un accord de libre-échange entre la Suisse et un Etat tiers, car elles représentent le pire scénario pour l'agriculture. Dans ce genre de négociations, la Suisse accepte souvent des concessions dans le domaine agricole au détriment des producteurs suisses contre des avantages en faveur de notre industrie d'exportation et de nos services. Actuellement la Suisse négocie de tels accords avec le Brésil par exemple.

Le comité de la CVA dénonce également le volet agricole des négociations multilatérales menées à l'Organisation mondiale du commerce. Les négociateurs envisagent une réduction de plus de 50% des droits de douane perçus sur les importations de produits agricoles. Si ces modalités devaient être entérinées par les gouvernements des pays membres de l'OMC, la production suisse de denrées alimentaires serait laminée par des importations en provenance des 5 continents. Selon les estimations de l'Union suisse des paysans, le revenu des exploitations agricoles reculerait de 90% par rapport à la situation actuelle, ce qui se traduirait par la disparition rapide de plus de la moitié des exploitations et la mise en friche des terres les plus difficiles à cultiver, en particulier dans les vallées alpines.

L'éventualité d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne portant uniquement sur la filière agro-alimentaire ne trouve pas non plus le soutien de la CVA. Selon des études, la production suisse de fruits et légumes diminuerait d'un tiers, voire de moitié, les importations se substituant aux produits indigènes. De gros investissements seraient nécessaires pour adapter ce secteur au marché. Le Valais, principale région productrice de fruits de Suisse, ne peut admettre une telle éventualité. L'effet sur les coûts de production suisses serait insignifiant. Les possibilités d'exportation pour des denrées alimentaires non transformées seraient faibles, car la marchandise suisse resterait pénalisée par son prix de revient plus élevé que dans l'UE.

Les défenseurs de cet ALEA estiment que le prix des denrées alimentaires pourrait baisser d'un quart en Suisse grâce à cet accord. Si les paysans suisses vendaient leurs produits aux prix européens, le prix des denrées alimentaires ne baisserait que de 8,5%. On est loin des 25% promis. Et personne ne peut aujourd'hui expliquer comment l'industrie agro-alimentaire et la distribution seraient contraintes à réduire leurs coûts. Ce sont pourtant ces deux secteurs

qui génèrent 72% de la différence de prix entre le panier de la ménagère suisse et celui de la ménagère européenne, le prix des produits agricoles expliquant seulement 22% de cette différence et les droits de douane, 6%.

L'agriculture suisse se distingue par des standards environnementaux et sociaux élevés par rapport à l'agriculture européenne. Le maintien d'une agriculture productive en Suisse permet d'approvisionner la population par des transports à courte distance ce qui est aussi favorable à la qualité de l'air.

Le comité de la CVA juge préférable que la Confédération poursuive ses relations commerciales avec l'UE par la voie bilatérale. En matière agricole, la voie bilatérale permet de libéraliser les échanges dans des secteurs où les conditions de production suisses sont déjà proches de celles prévalant dans l'UE. La Suisse a conclu pour les fromages un tel accord de libre-échange qui est entré pleinement en vigueur en juin 2007. Les premières retombées de cet accord sont à ce jour très encourageantes pour le secteur fromager.

Le comité de la CVA a pris acte du fait que le Conseil fédéral donne un mandat de négociation pour un accord de libre-échange agricole avec l'UE. Cet accord, vu les modalités de négociations et délais référendaires, ne pourrait pas être signé avant 2015-2016. A cette date nous disposerons de nouvelles informations concernant les différences de prix et de conditions de production qui détermineront la capacité concurrentielle entre la Suisse et l'UE. Entretemps nous saurons si un accord à l'OMC a été conclu. La CVA se déterminera alors définitivement sur l'opportunité d'un accord de libre-échange, tenant compte de l'intérêt de l'agriculture valaisanne. La décision finale appartiendra au peuple en cas de referendum.

Le comité de la CVA prévient que des mesures d'accompagnement seront indispensables pour atténuer socialement les inconvénients relevés ci-devant. Ces mesures doivent être choisies de sorte qu'elles offrent aux exploitations de réelles perspectives de développement et qu'elles améliorent leur compétitivité. Leur mise en œuvre doit impérativement précéder l'ouverture des marchés.

Les secteurs de production les plus fragilisés par un tel accord, par exemple les fruits et légumes, doivent bénéficier d'un calendrier d'ouverture plus long afin de leur laisser plus de temps pour s'adapter. Dans le secteur fruits, l'adaptation au marché nécessite des investissements en capital-plantes de l'ordre de 80'000.- francs par hectare.

Le coût de ces mesures en faveur de l'agriculture suisse est estimé à au moins 5 milliards de francs. Ce montant est à ajouter à l'enveloppe budgétaire ordinaire affectée à la politique agricole suisse qui restera impérativement de l'autonomie de la Confédération.

La Confédération sera appelée aussi à développer des mesures de politique agricole comparables à celles dont bénéficient nos concurrents européens. Par exemple, des aides à l'investissement à fonds perdus pour les agriculteurs et les transformateurs à l'image de celles versées par l'UE.

CVA, le 14 mars 2008